



Renseignements pour gardes d'enfants

Par **Gratitude2019**, le **07/10/2019** à **23:55**

Bonjour,

Après une séparation, il y a 5 ans, nous avons convenu avec l'autre parent que les enfants vivraient à mon domicile et une pension alimentaire m'était versé.

Durant ces années je n'ai pas obtenu d'emploi stable et me suis formé pour prétendre à un poste et emploi épanouissant.

Pour pouvoir faire le métier qui me passionne j'étais prête à changer de département et d'amener mes enfants. Malheureusement les entretiens que je passais n'aboutissaient pas, je sentais que ma situation familiale bloquait.

J'ai donc fait part à l'autre parent de ma difficulté à trouver un travail et il a accepté de les prendre en garde principale pour la durée d'un contrat.

Suite à son acceptation j'ai trouvé un poste à 350 km. Je revenais pratiquement chaque semaine pendant mes congés pour être avec mes enfants.

Nous avons simplement fait une attestation à la caf pour que l'autre parent puisse recevoir les prestations familiales pendant la durée du contrat. Nous n'avons pas mis en place de convention.

Malheureusement pour moi, cette expérience s'est terminée au bout de 3 mois au lieu des 8 mois prévus. Je suis donc revenu et ai demandé à avoir les enfants 1 semaine sur 2 le temps que je retrouve autre chose sans faire de démarches administratives puisque je ne savais pas mon avenir et trouvais que c'était un bon compromis pour que les enfants profitent autant de leur mère de leur père.

Nous avons prévu de refaire le point à la date de l'attestation de la caf soit le 7 octobre, tout en s'étant dit avec l'autre parent en aout que nous continuerions la garde alternée.

Au moment de notre entrevue mardi dernier, je lui ai fait part de ma demande de pension alimentaire qui est totalement légitime par la loi du fait qu'il gagne le double de mes revenus. Ils s'étaient préparé à cette demande et m'a présenté à l'oral une autre proposition. J'ai souhaité réfléchir et lui ai demandé de faire la proposition par écrit. Je l'ai reçu samedi.

Prenant le temps de réfléchir et de faire mes calculs... il me menace 48h après la réception de sa proposition, d'aller en justice demander la garde exclusive si je ne donne pas de réponses.

(Nous avons toujours été en conflits dès que l'on parle d'argent)

Et après lui avoir fait une contre proposition par email, Il me menace de prendre ses enfants qu'un weekend sur 2 comme homologué il y a 5 ans et de ne plus s'engager à prendre les enfants les 2 semaines d'affilés comme convenu début septembre pour que je ne puisse plus partir en voyage.

Je ne sais plus comment réagir.

Je me sens forcer d'accepter sa proposition pour stopper le conflit et pouvoir partir en voyage. Je sais qu'il va vouloir me faire signer une homologation avant mon départ.

Que dois je faire svp pour pouvoir quand même partir en vacances comme c'était prévu et faire valoir mes droits ?

Merci d'avance

Par **Tisuisse**, le **08/10/2019** à **06:47**

Bonjour,

Dans vos propos à tous les deux, je n'arrive pas à savoir les intentions de vos enfants, ce qu'ils souhaitent, eux ?

La seule solution reste la requête auprès du JAF et le JAF à contacter est celui du domicile du parent qui en fait la demande. A partir du moment où il y a jugement, ce jugement devra être suivi par tous.

Par **Gratitude2019**, le **08/10/2019** à **07:42**

Les enfants sont ravis de la garde alternée.

Vu la situation, nous allons faire appel au JAF.

Je suis censé partir en voyage dans 4 semaines, l'autre parent joue dessus pour que j'accepte sa proposition.

Si j'accepte je peux partir

Si je n'accepte pas, il veut suivre le dernier jugement qui est : garde principale chez moi. Ce qui veut dire annulation du voyage que moi et mon ami avons déjà réservé sans assurance annulation pour un tel motif.

Pensez vous que je devrais accepter et signer une convention et faire appel au JAF après mon voyage ?

Pensez vous que cette histoire de voyage peut jouer en sa faveur puisque lui demandera la garde exclusive ?

Par **Tisuisse**, le **08/10/2019** à **07:48**

Si vous partez en voyage et si vos parents n'habitent pas trop loin, peut-être qu'ils seraient ravis de garder vos enfants durant votre absence, les enfants seraient tout aussi contents d'aller un peu chez papy et mamaie, non ?

Par **Gratitude2019**, le **08/10/2019** à **10:04**

Pour être honnête, je n'ai que ma mère qui est toujours en activité et avec qui les relations sont distantes depuis 1 an

Par **jodelariege**, le **08/10/2019** à **14:12**

bonjour en garde alternée ou en garde plus traditionnelle l'autre parent n'est pas obligé de prendre les enfants durant son non -temps de garde donc le père peut refuser de garder vos enfants communs durant votre temps de garde /voyage... à vous de trouver une garderie/quelq'un qui s'occupe de vos enfants ou d'anuler le voyage durant votre temps de garde.....

je pense que le JAF appréciera la situation en voyant que vous tentez d'obliger le père à prendre ses enfants plus de temps que prévu et qu'un voyage est inférieure à l'interet des enfants

du moins je l'ai compris ainsi....

quelle est sa proposition en fait?

Par **Gratitude2019**, le **08/10/2019** à **15:41**

Merci pour votre retour

Il propose la garde alternée et de me laisser l'intégralité des allocations familiales et prime de rentrée et de partager toutes les charges.

Il considère que j'aurais plein d'aides comme apl ou prime d'activité ou aide cantine ou bourse collègue et donc que je devrais m'en sortir financièrement.

Avant de répondre si je suis ok ou pas, il me menace par Sms d'aller au tribunal pour demander la garde exclusive puis une fois avoir fait ma proposition, me menace de me laisser la garde principale dès aujourd'hui jusqu'au jugement.

Et maintenant il souhaite continuer la garde alternée et en rediscuter la semaine prochaine.

Tout ca en 48h... faut bien se tenir

J'ai la preuve par sms qu'il avait accepté de s'occuper des enfants ma semaine de voyage et que maintenant il se rétracte.

La relation devient de moins en moins fiable, je vais en effet devoir trouver une autre solution pour la garde ou annuler le voyage

Par **Gratitude2019**, le **11/10/2019** à **09:52**

Bonjour

Je souhaiterais savoir comment saisir le JAF, faut il commencer par prendre Rdv avec un avocat qui ensuite s'en charge?